

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
MOTS CLÉS	Certificat médical de catégorie 1 de l'aviation, diabète, médicaments, restrictions
N° DE DOSSIER	A-4343-01
SECTEUR (maritime ou aéronautique)	Aéronautique
EMPLOI PARTICULIER	Pilote professionnel d'hélicoptère « avec pilote accompagnateur »
DIAGNOSTIC (primaire, secondaire, etc.)	Diabète sucré traité à l'insuline
RÉVISION	
DATE DE LA DÉCISION	18 novembre 2019
CONSEILLER	D ^r Christopher Brooks
DÉCISION	La décision du ministre est confirmée.
MOTIFS DE LA DÉCISION	Refus de délivrer un certificat médical de catégorie 1 de l'aviation sans restriction – Le requérant s'est vu délivrer un certificat médical de catégorie 1 avec restriction et il doit être accompagné d'un autre pilote qui détient une licence de pilote sans restriction valide dans la catégorie appropriée. Le requérant affirme que son état médical n'a pas changé, que sa médication n'a pas changé et qu'on lui fait des analyses sanguines régulières tous les 90 jours. Cependant, en 2015, le Comité de révision médicale de l'aviation a déclaré que la maladie du requérant avait progressé et qu'il avait un A1c élevé et une affection rénale, et que la durée de son diabète et de son traitement (insulines multiples) le place dans une catégorie de risque plus élevé. Le diagnostic de diabète sucré traité à l'insuline s'accompagne pour le patient d'effets à court terme et à long terme, lesquels, dans le cas d'un aviateur, peuvent avoir des conséquences graves sur la sécurité aérienne. Dans le cas du requérant, le potentiel d'effets à court terme d'une hypoglycémie, qui peut entraîner une incapacité dans le poste de pilotage, est la raison principale des restrictions ajoutées à son certificat médical.
APPEL	
DATE DE LA DÉCISION	
CONSEILLERS	
DÉCISION	
MOTIFS DE LA DÉCISION	
AUTRES / COMMENTAIRES	